



Fiche de poste

Intitulé du poste Infirmier / Infirmière	Nom du titulaire	Signature du titulaire
Autorité hiérarchique Directeur du multi accueil	Nom du supérieur	Signature du supérieur
Autorité fonctionnelle Collaboration avec l'ensemble de l'équipe de sa structure- l'ensemble des IDE de l'agglomération-la référente parentalité - la RSAI		Date de mise à jour 01/08/2025

CADRE D'EMPLOI / QUALIFICATION

- > Niveau Bac + 3 (Diplôme d'Etat Infirmier en soins généraux)
- > Infirmier territorial / Infirmier Puériculteur territorial (catégorie A, filière médico-sociale : médico)

ENCADREMENT

☐ oui ☒ non si oui, nombre d'agents :

DEFINITION DU POSTE

Le Service Petite Enfance, rattaché au Pôle Famille et Solidarités de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, regroupe 205 agents. Il assure la gestion de 13 structures multi-accueil réparties sur l'ensemble du territoire communautaire, ainsi que de 2 relais petite enfance.

Placée sous la responsabilité du directeur du multi-accueil, l'infirmière (IDE) contribue activement à la gestion quotidienne et au bon fonctionnement de l'établissement. Elle veille à garantir un accueil bienveillant, sécurisé et individualisé pour les enfants et leurs familles, en favorisant leur bien-être, leur développement et leur épanouissement.

Inscrite dans une logique de travail collaboratif et de réseau, elle travaille en lien étroit avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire (directeur, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance, agents techniques, cuisinier(ère), référente santé-accueil inclusif, référente parentalité), ainsi qu'avec les autres IDE de l'agglomération.

Elle incarne les valeurs du service public de la petite enfance et contribue, par son engagement et son expertise, à l'amélioration continue de la qualité d'accueil à l'échelle du territoire communautaire.

MISSIONS

- Participer activement à l'accueil, au suivi de santé et au bien-être des enfants accueillis.
- Jouer un rôle de prévention, d'accompagnement des familles, de soutien aux équipes, et veille à l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Contribuer à la mise en œuvre du projet d'établissement, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, et peut assurer la continuité de direction.

ACTIVITES PRINCIPALES

1. L'enfant et sa famille

Participer à l'accueil de l'enfant et de ses parents.
Veiller à la bonne familiarisation de l'enfant.
Observer de manière individuelle et collective à des fins de prévention et de dépistage.
Accompagner les familles (information, conseil, prévention).
Participer à l'organisation et à l'animation des activités.

2. La santé et le bien-être de l'enfant

Veiller à l'intégration des enfants en situation de handicap ou atteints de pathologies spécifiques.
Organiser et assurer la mise en œuvre des soins et prescriptions médicales.
Gérer la pharmacie, le matériel médical et d'hygiène.
Préparer et participer aux consultations médicales.
Veiller à l'application des protocoles médicaux (fièvre, chute, traitements...)
Soutenir l'équipe dans les domaines de la santé, du développement et du bien-être de l'enfant.

3. La sécurité et l'hygiène

Veiller à l'application des règles de sécurité et des protocoles en cas de problème technique ou sanitaire.
Garantir le respect des normes d'hygiène liées à la vie en collectivité (locaux, linge, vaisselle, personnel).

4. Le projet de la collectivité

Participer à l'organisation du travail au quotidien avec la direction.
Contribuer à la mise en œuvre du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.
En lien avec la directrice et/ou l'EJE :

- Développer et évaluer les projets éducatifs.
- Soutenir la mise en œuvre de nouveaux projets.

5. Les partenaires

Impulser et entretenir des partenariats avec les acteurs de la santé, de la petite enfance et de la formation.
Organiser l'accueil et le tutorat des élèves infirmiers, ainsi que l'accueil de stagiaires.
Travailler en étroite collaboration avec la RSAI de l'agglomération.

Missions occasionnelles :

Assurer la continuité de fonction de direction en l'absence de la directrice.

COMPETENCES TECHNIQUES

- Bonne connaissance du développement de l'enfant et de ses besoins.
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité en collectivité.
- Capacité à s'adapter aux situations nouvelles et aux urgences.
- Sensibilisation à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques.
- Communication et relationnel : Capacités d'écoute, de médiation et de communication auprès des équipes et des familles.

SAVOIR-FAIRE

- Capacité d'observation fine et d'analyse.
- Gestion des priorités et des situations d'urgence.
- Aptitude à la communication avec les familles et les professionnels.
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire.

SAVOIR-ETRE

- Respect de l'enfant, de sa culture et de son rythme.
- Sens du service public et du secret professionnel.
- Écoute, disponibilité, souplesse, adaptabilité.
- Ponctualité, rigueur, sens des responsabilités.

- Dynamisme, créativité, ouverture d'esprit.

CHAMP D'AUTONOMIE ET RESPONSABILITES

- **Organisation du travail :**
Autonomie dans la gestion des soins, de la pharmacie, des protocoles médicaux.
Responsabilité de la sécurité sanitaire et du respect des normes d'hygiène.
Encadrement possible de stagiaires ou d'agents, selon les besoins du service.
- **Collaboration :**
Travaillera en étroite collaboration avec la directrice, l'EJE, la coordinatrice Petite Enfance, le médecin de crèche et l'équipe pluridisciplinaire.
Interface avec les familles, les partenaires extérieurs et les institutions de formation.

SPECIFICITES

- > Poste à temps plein 36h/semaine (possibilité d'ATT)
- > Rémunération statutaire + régime indemnitaire lié aux missions (IFSE)
- > Adhésion au Comité des Œuvres sociales, au CNAS
- > Travail en équipe et en réseau
- > Environnement de travail valorisant, axé sur le bien-être des enfants et des familles

CONTRAINTES

- > Horaires sur les amplitudes horaires de la crèche soit de 7h30 à 18h30.
- > Participation occasionnelle à des réunions d'équipe et analyse des pratiques professionnelles de 18h30 à 20h ou manifestations en soirée.